

# Conditions Générales de Vente de la Villa De la Sombra a la Luz

## 1/ Conditions de réservation

Si vous souhaitez procéder à la réservation de la Villa, nous vous demanderons de procéder à un versement d'arrhes correspondant à 30% du montant total de votre séjour par virement sur notre compte Crédit Mutuel.

**En cas de réservation de la Villa durant les 30 jours précédents votre date d'arrivée**, nous vous demanderons de procéder à un versement du montant total du séjour + Frais de nettoyage de 85 €uros + Dépôt de garantie de 250 €uros.

Dans tous les cas de réservation, ce contrat de location est à nous retourner par email, paraphé, complété et signé. À réception les dates de séjour seront pré-réservées jusqu'à la réception des arrhes sur notre compte Crédit Mutuel.

Par retour d'email nous vous fournirons notre IBAN pour que vous puissiez procéder aux différents paiements.

## 2/ Règlement du solde et Dépôt de garantie

Le solde du séjour, additionné des Frais de nettoyage de 85€ et du Dépôt de garantie de 250€, vous sera demandé au plus tard 31 jours avant la date d'arrivée.

- Effectuer le virement du solde du prix du séjour sur le même compte Crédit Mutuel que pour les arrhes.
- Le dépôt de garantie sera restitué au Preneur (Locataire) dans un délai maximum de 14 jours après son départ, déduction faite, le cas échéant, des sommes couvrant les dommages et/ou dégradations du logement, du mobilier et des objets.

## 3/ Annulation

Toute annulation doit être faite avant le début du séjour.

Annulation du Preneur (Locataire) suite à réservation confirmée

- 30% du montant du séjour sera retenu.
  - o Le solde + les Frais de nettoyage + le Dépôt de garantie seront remboursés par virement.
- Entre 30 jours inclus et le début du séjour, ou en cas de non-présentation du client, la totalité du séjour sera gardé à titre de compensation.
  - o Les Frais de nettoyage et le Dépôt de garantie seront remboursés par virement.

Annulation du Bailleur en cas de force majeure : le Preneur (Locataire) sera remboursé en totalité des sommes versées.

Le Bailleur ne propose pas d'assurance annulation.

#### **4/ Litiges**

En cas de litige, le tribunal du domicile du Bailleur sera seul compétent. Le présent contrat et ses suites sont soumis à la loi espagnole.

#### **5/ Déclaration Police Touristique** (Le Bailleur est soumis aux mêmes obligations que les hôteliers)

Document joint à remplir et à signer pour chaque personne accédant à la Villa (location) et à renvoyer par email au plus tard 48 heures avant l'accès à la Villa (location).

#### **6/ Arrivée**

Les arrivées se font à partir de 16 :00.

- La clé (unique pour portail et porte d'entrée) est déposée dans un coffre sécurisé fixé sur le mur de clôture, à gauche du portail.
- Le code d'accès et la photo du positionnement du coffre sécurisé vous seront envoyés par WhatsApp ou par email le jour de votre arrivée.

#### **7/ Départ**

Les départs se font avant 10 :00.

- Le Preneur (Locataire) s'engage expressément à libérer intégralement le logement à sa date de départ avant 10 :00.
- Avant son départ, le Preneur devra :
  - Laisser le coffre-fort ouvert
  - Jeter les poubelles dans les conteneurs prévus.
  - Éteindre les lumières et les petits électroménagers.
- Après avoir verrouillé toutes les fenêtres et portes, ainsi que la porte d'entrée et le portail, la clé est à déposer dans le même coffre sécurisé qu'utilisé lors de l'arrivée, accessible avec le même code.

#### **8/ Cession et sous-location**

Le présent contrat de vente est conclu au profit du seul Preneur (Locataire) identifié en tête du contrat.

**Toute cession du présent bail, toute sous-location totale ou partielle, toute mise à disposition, même gratuite, sont rigoureusement interdites. Le Bailleur pourra refuser toute personne supplémentaire non initialement annoncée à la réservation.**

## 9/ Utilisation de l'accès internet

Le réseau WIFI mis à disposition par le Bailleur interdit au Preneur (Locataire) de télécharger illégalement des contenus contrevenant au droit de la propriété intellectuelle sur internet et à accéder à des sites illégaux.

## 10/ Services

Sont inclus dans la location et les frais de nettoyage :

- L'accueil et la mise à disposition de la clé d'accès.
- Des draps propres, le linge de toilette et le linge de maison.
- Des draps de plage.
- Le ménage de fin de séjour.

Attention : la cuisine ainsi que le four, le combiné réfrigérateur-congélateur, le lave-vaisselle, l'évier et le lave-linge doivent être laissés propres.

Non inclus dans la location, tarif et conditions sur demande :

- Ménage intermédiaire.

## 11/ État des lieux et inventaire

Un état des lieux et un inventaire du mobilier sont mis à disposition du Preneur (Locataire) dans la Villa.

À défaut de contestation par le Preneur (Locataire) dans un délai de 24 heures, l'état des lieux et l'inventaire réalisés par le Bailleur et mis à disposition du Preneur (Locataire), à son arrivée, seront réputés acceptés sans réserve par le Preneur (Locataire).

Le Preneur (Locataire) s'engage à occuper le logement en bon père de famille et sans nuisances auprès de ses voisins. Toute dégradation engendrera des frais qui seront déduits du dépôt de garantie.

Les meubles ne doivent en aucun cas être déplacés.

La Villa est **entièrement non-fumeur**.

Tous objets et éléments de la Villa dégradés seront facturés à la valeur d'achat.

Des suppléments pourront être déduits du dépôt de garantie comme suit :

- 75 €uros si la cuisine n'est pas propre.
- 75 €uros si les meubles et/ou la décoration murale sont déplacés.

## 12/ Assurance

Le Preneur (Locataire) et ses accompagnants sont responsables des dommages et accidents survenus de leur fait.

## 13/ Responsabilité

Le Preneur (Locataire) et ses accompagnants ne pourront exercer aucun recours contre le Bailleur en cas de vol et de déprédations dans les lieux loués.

Le Preneur (Locataire) et ses accompagnants s'engagent à ne pas fumer dans le logement, **celui-ci étant intégralement non-fumeur, balcon compris.**

**La présence d'animaux dans le logement est strictement interdite.**

Le Preneur (Locataire) s'engage à respecter la **capacité maximale** d'accueil de **quatre personnes**, enfants inclus.

Toute fête, célébration ou autre évènement à caractère festif sont interdits.

Le Preneur (Locataire) ne pourra s'opposer à la visite des locaux si le Bailleur ou son mandataire en font la demande.

Date : .....

Prénoms et Noms du Preneur (Locataire) :

.....

Signature avec mention « Lu et approuvé » :

.....